



HERMÈS

**RAPPORT ANNUEL 2015
EXTRAITS DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

Les renvois de page ci-après font référence aux pages du Tome 2 du rapport annuel 2015

Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2016

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous rendons compte de l'accomplissement de notre mission pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

À titre préliminaire, nous vous précisons :

- ◆ que nous avons été régulièrement informés par la Gérance des opérations sociales et de leurs résultats ;
- ◆ que le bilan et ses annexes ainsi que le compte de résultat nous ont été communiqués dans les conditions prévues par la loi ;
- ◆ que les opérations soumises en vertu de dispositions expresses des statuts à autorisation préalable du Conseil de surveillance ont effectivement reçu notre accord, comme on le verra ci-après ;
- ◆ enfin, que le Conseil de surveillance a été conduit à statuer sur les questions relevant de sa compétence exclusive au regard des statuts.

1. Observations sur les comptes sociaux et consolidés

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur les activités et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les commentaires qui vous ont été présentés nous paraissant complets. Nous émettons un avis favorable à l'approbation des comptes.

2. Affectation du résultat

La Gérance a décidé, en date du 9 février 2016, le versement d'un acompte à valoir sur le dividende de 1,50 € par action. La mise en paiement de cet acompte est intervenue le 26 février 2016.

Nous vous proposons d'approuver l'affectation des résultats telle qu'elle figure dans le projet des résolutions soumises à votre approbation et qui prévoit un dividende ordinaire net par action de 3,35 €.

Après déduction de l'acompte sur dividende, le solde, soit 1,85 € par action, sera détaché le 2 juin 2016 et mis en paiement le 6 juin 2016 sur les positions arrê- tées le 3 juin 2016.

3. Conventions et engagements réglementés

La Gérance nous a informés des projets de convention à intervenir au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et relevant des dispositions combinées des articles L 226-10, L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce, et les a soumis à notre autorisation préalable. Vous trouverez, dans le rapport spécial des commissaires aux comptes en pages 275 à 277 une présentation succincte des conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2015, ainsi que de ceux précédemment autorisés et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce modifié par l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, les décisions d'autorisation du Conseil de surveillance depuis le 1^{er} août 2014 sont toutes motivées.

Une revue des conventions et engagements règlementés est effectuée par le Conseil de surveillance chaque année depuis 2013 conformément à la proposition n° 27 de la recommandation AMF n° 2012-05 sur les assemblées générales d'actionnaires de sociétés cotées qui a été incorporée dans le Code de commerce (article L 225-40-1) par l'ordonnance précitée.

À la suite de la revue 2015, le Conseil n'a pas eu d'observation à formuler.

4. Activité du Conseil de surveillance

Vous trouverez dans le rapport du président du Conseil de surveillance page 16 l'activité 2015 du Conseil de surveillance.

5. Composition du Conseil de surveillance

Nous nous associons pleinement à la proposition qui vous est faite de :

- ◆ renouveler les mandats venant à échéance de :
– M. Charles-Éric Bauer ;

- M^{me} Julie Guerrand ;
- M^{me} Dominique Senequier ;
- ◆ nommer au Conseil de surveillance :
- M^{me} Sharon MacBeath en remplacement de M^{me} Florence Woerth, dont le mandat arrive à échéance.

Vous trouverez dans le rapport du président du Conseil de surveillance page 19 un point d'avancement de la mission d'évolution de la composition du Conseil de surveillance confiée depuis 2011 au Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

**6. Avis sur les résolutions proposées
à l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2016**

Nous sommes favorables à tous les projets de résolutions présentés.

Telles sont les informations, opinions et précisions qu'il nous a paru utile de porter à votre connaissance dans le cadre de la présente assemblée, en vous recommandant l'adoption de l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil de surveillance